

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

15 juillet 2020

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mercredi quinzième jour du mois de juillet deux mille vingt (15-07-2020) à compter de quatorze heures (14 h) au centre administratif de la MRC de Mékinac, situé au 560, rue Notre-Dame à Saint-Tite, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que l'état d'urgence sanitaire a été renouvelé jusqu'au 29 mars 2020 par le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020, jusqu'au 7 avril 2020 par le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020, jusqu'au 16 avril 2020 par le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020, jusqu'au 24 avril 2020 par le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020, jusqu'au 29 avril 2020 par le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020, jusqu'au 6 mai 2020 par le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020, jusqu'au 13 mai 2020 par le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020, jusqu'au 20 mai 2020 par le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020, jusqu'au 27 mai 2020 par le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020, jusqu'au 3 juin 2020 par le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020, jusqu'au 10 juin 2020 par le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020, jusqu'au 17 juin 2020 par le décret numéro 593-2020 du 10 juin 2020, jusqu'au 23 juin 2020 par le décret numéro 630-2020 du 17 juin 2020, jusqu'au 30 juin 2020 par le décret numéro 667-2020 du 23 juin 2020, jusqu'au 8 juillet 2020 par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 et jusqu'au 15 juillet 2020 par le décret 717-2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril de la ministre de la Santé et des Services sociaux prévoit que toute réunion, séance ou assemblée qui a lieu en personne, y compris celle d'un organe délibérant, puisse se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux; lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres;

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 20-07-149

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac et il est résolu, unanimement que la présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC et que l'heure de la séance soit modifiée pour 14h.

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 14 h.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de l'ordre du jour

Re 20-07-150

Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives, propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants, et de laisser le varia ouvert :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Adoption de la politique pour le programme d'aide d'urgence COVID-19;
- Autorisation de signer une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Fonds régions et ruralité – Volet 3 et Volet 4;
- Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations;
- Entente de gestion du bureau d'accueil touristique de Mékinac;
- Autorisation de signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;
- Autorisation de signer un contrat notarié pour des transactions sur la rive ouest de la rivière St-Maurice ;
- Offre de services professionnels en architecture de Doucet et Turcotte Architectes inc.;
- Adoption du protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux;
- Demande à la CPTAQ – municipalité de Saint-Adelphe;

- Travaux d'entretien de cours d'eau – Rivière Noire et sa branche du village – municipalité de Hérouxville;
- Varia :
 - Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un technicien/dessinateur en infrastructures municipales;
 - Rayon de marche pour l'admissibilité au transport scolaire;
 - Maintien des opérations à la gare de triage Garneau du Canadien National (CN);
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Adoption de la politique pour le programme d'aide d'urgence COVID-19

CONSIDÉRANT la situation engendrée par la COVID-19 a durement touché les entreprises du Québec et malheureusement celles de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que la vaste majorité de nos entreprises se situent dans certains secteurs qui ne sont pas ou peu admissibles aux différentes aides gouvernementales;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires souhaite prendre action afin d'appuyer ces types de commerces qui permettent à notre milieu de demeurer dynamique;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac possède déjà une politique de soutien aux entreprises privées qui permet d'appuyer certains volets de développement, tels que le démarrage d'entreprises, la relève d'entreprises ou les projets d'innovation;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-03-76;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 20-05-107;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un politique pour le programme de soutien d'urgence COVID-19;

Re 20-07-151

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles et il est résolu par le conseil des maires de la MRC de Mékinac d'adopter le programme de soutien d'urgence – COVID-19 tel que présenté. Celui-ci s'intègre à la politique de soutien aux entreprises privées déjà en vigueur.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer une entente avec le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation pour le Fonds régions et ruralité – Volet 3 et Volet 4

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

- Adopté à l'unanimité -

Comité d'investissement commun (CIC) : Ratification des décisions et approbation des recommandations

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'investissement commun, lors de la réunion du 13 juillet 2020, relativement aux investissements dans les entreprises de Mékinac dans le cadre de la politique d'investissement FLI/FLS et de la politique FDT-Volet entreprises privées;

CONSIDÉRANT que les fonds d'investissement sont disponibles pour les affectations proposées;

Re 20-07-152

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphé et il est résolu d'entériner les décisions du CIC pour les dossiers suivants :

Les Jardins Bouffée d'air et fourchettes SENC

5000 \$ FDT entreprises privées, volet démarrage/relève;

5000\$ FLI et 5000\$ FLS;

Une demande de financement en lien avec la situation actuelle de la COVID-19 a été accordée :

Entreprises A.M. (St-Tite) inc.

Prêt de 50 000 \$, FLI/COVID

- Adopté à l'unanimité -

Entente de gestion du bureau d'accueil touristique de Mékinac

CONSIDÉRANT que la Chambre de commerce de Mékinac propose le renouvellement de l'entente de gestion du bureau d'accueil touristique (BAT), adjacent à ses bureaux;

CONSIDÉRANT que la fréquentation estivale du BAT justifie le maintien de l'ouverture estivale;

CONSIDÉRANT que le comité touristique juge et recommande le maintien du BAT dans Mékinac;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un bail pour l'emplacement du bureau d'accueil touristique avec le propriétaire de l'immeuble, Les Immeubles Dolia inc.;

Re 20-07-153

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale, à signer :

- l'entente 2020 avec la chambre de commerce de Mékinac, pour la gestion du BAT, et ce, en contrepartie d'un montant maximal de 1 500 \$ excluant les taxes;
- le bail avec les Immeubles Dolia inc. au montant de 4 260 \$ excluant les taxes.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État

CONSIDÉRANT que l'entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État avec le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles arrive à échéance le 6 décembre 2020;

CONSIDÉRANT qu'actuellement, le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN) est en négociation avec la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des municipalités du Québec (UMQ) en vue de convenir d'une nouvelle entente de délégation de la gestion foncière et de la gestion de l'exploitation de substances minérales de surface sur les terres du domaine de l'État;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de renouveler l'entente de délégation jusqu'au 31 mars 2021 afin d'assurer la continuité des activités déléguées;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer un avenant à l'entente de délégation;

Re 20-07-154

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe et il est résolu :

Que le conseil de la MRC accepte tous les termes, les engagements, les obligations, les conditions et les modalités qui sont prévus à l'Entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État;

Que le conseil de la MRC autorise monsieur Bernard Thompson, préfet, à signer, pour et au nom de la MRC, l'avenant à l'entente de délégation de la gestion foncière et de la délégation de l'exploitation du sable et du gravier sur les terres du domaine de l'État.

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer un contrat notarié pour des transactions sur la rive ouest de la rivière St-Maurice

CONSIDÉRANT que la CDDM cède à la MRC de Mékinac à titre gratuit les lots 6 326 277 et 6 326 278 cadastres du Québec;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac doit accorder une servitude pour une ligne électrique en faveur de ALTAÏ CANADA OPÉRATIONS INC.;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de signer des contrats notariés pour conclure ces transactions;

Re 20-07-155

EN CONSÉQUENCE, monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle propose, appuyé par monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives et il est résolu d'autoriser madame Nathalie Groleau, directrice générale à signer tout document relatif à ces transactions.

- Adopté à l'unanimité -

Offre de services professionnels en architecture de Doucet et Turcotte Architectes inc.

CONSIDÉRANT l'offre de services professionnels de Doucet et Turcotte Architectes inc. pour l'agrandissement des locaux de la MRC;

CONSIDÉRANT les plans soumis par les architectes;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'accepter l'offre de services professionnels de Doucet et Turcotte architectes inc. suivante :

Description des services	Types d'honoraires	Honoraires architecture
1. Relevé et mise en plan	Envergure	± 700 \$
2. Soumission	Forfait	8 600 \$
3. Appel d'offres	Envergure	± 500 \$
4. Pour construction : Les plans pour construction sont inclus, les modifications en lien avec les ajustements de budget seront en ajout		

Et d'autoriser madame Nathalie Groleau à signer l'offre de services.

- Adopté à l'unanimité -

Adoption du protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux

CONSIDÉRANT que la MRC a procédé à l'achat de plusieurs appareils régionaux afin de répondre à des besoins des municipalités du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'établir un protocole afin de faciliter la gestion et l'utilisation des appareils régionaux;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu que la MRC de Mékinac adopte le protocole de gestion et d'utilisation des appareils régionaux, tel que présenté.

- Adopté à l'unanimité -

Demande à la CPTAQ – municipalité de Saint-Adelphe

CONSIDÉRANT que le secteur forestier a fortement régressé depuis plusieurs années, que la Mauricie en a été affectée et particulièrement la MRC de Mékinac par la fermeture d'usines de sciage;

CONSIDÉRANT que les scieries à St-Adelphe, Ste-Thècle, St-Séverin et St-Tite ont toutes fermé;

CONSIDÉRANT que celle de St-Adelphe, propriété de Boiserie SAVCO Inc., située sur le lot 5 802 546 du cadastre du Québec, soit sur la zone industrielle 41-lb-Af, est vacante depuis mars 2019;

Re 20-07-156

Re 20-07-157

CONSIDÉRANT que ce terrain industriel est situé en zone sous protection du territoire et des activités agricoles;

CONSIDÉRANT que ce terrain bénéficie d'une autorisation pour l'utilisation spécifique d'un moulin à scie et de l'entreposage lié à cette activité;

CONSIDÉRANT que le contexte économique difficile dans Mékinac dont l'indice de vitalité économique est de -10,5, correspondant au 5^e quintile selon le MAMH;

CONSIDÉRANT que nous devons tenir compte de toutes les opportunités pour permettre le démarrage d'une entreprise sur ce site industriel;

CONSIDÉRANT que ce site industriel est situé dans une affectation forestière de type 1 (10 ha) dans laquelle affectation une zone industrielle est établie au zonage municipal sur le lot 5 802 546 cadastre du Québec autorisant les usages industriels de façon générale;

CONSIDÉRANT que l'établissement d'élevage le plus près se situe à \pm 380 m du site industriel et isolé par la topographie des lieux;

CONSIDÉRANT que les établissements d'élevage n'ont pas de distances séparatrices à respecter avec les bâtiments industriels limitant ainsi les impacts;

CONSIDÉRANT que la municipalité de St-Adelphe est actuellement en contact avec une entreprise qui souhaite s'établir dans cette bâtisse déjà existante, soit GM Modulaire spécialisé dans la fabrication et vente d'unités modulaires de type roulottes de chantier, fabriqué à majorité de bois (plus de 70%);

Re 20-07-158

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu d'appuyer la municipalité St-Adelphe dans sa demande à la CPTAQ et de recommander à la CPTAQ d'autoriser la demande afin de permettre l'utilisation industrielle dans cette zone industrielle 41-lb-Af, soit sur le lot 5 802 546 cadastre du Québec.

- Adopté à l'unanimité -

Travaux d'entretien de cours d'eau – Rivière Noire et sa branche du village – municipalité de Hérouxville

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville a adopté le 9 juin 2020 la résolution 2020-06-109 pour appuyer la demande d'entretien de la branche du Village de la Rivière Noire, située sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville prévoit effectuer les travaux en conformité avec « Le procès-verbal de la Rivière Noire » daté du 31 mai 1955 ainsi que les plans portant le numéro 7887 du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec et signés par M. Gilles Noël, ing., le 1^{er} mai 1980;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Hérouxville a demandé à la MRC de Mékinac de conclure une entente pour que lui soit confiée la gestion des travaux d'entretien en

conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;

Re 20-07-159

EN CONSÉQUENCE, monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu que :

- Ce conseil autorise la réalisation des travaux d'entretien (nettoyage) sur une distance d'environ 500 mètres à partir de l'émissaire sur la branche du village de la Rivière Noire dans la municipalité de Hérouxville;
- Ce conseil autorise M. Bernard Thompson, préfet et Mme. Nathalie Groleau, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la MRC de Mékinac une entente ayant pour objet de confier à la municipalité de Hérouxville la gestion des travaux d'entretien de la branche du village de la Rivière Noire en conformité avec les dispositions de la Politique relative à la gestion des cours d'eau sous la juridiction de la MRC de Mékinac;
- La Municipalité de Hérouxville s'engage à payer à la MRC tous les frais encourus par la présente démarche, même advenant le cas où les travaux ne se réaliseraient pas.

- Adopté à l'unanimité –

Nomination d'un comité de sélection pour l'embauche d'un technicien/dessinateur en infrastructures municipales

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'embaucher un technicien/dessinateur en infrastructures municipales afin de compléter l'équipe du service d'ingénierie de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'appel de candidatures se termine vendredi le 7 août à 16 h;

Re 20-07-160

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et il est résolu de nommer un comité qui a le mandat de rencontrer les candidats et d'octroyer le poste à la personne répondant aux aptitudes recherchées. Le comité de sélection sera composé de monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, madame Nathalie Groleau, directrice générale, monsieur Louis Filteau, directeur à l'aménagement et monsieur Robin Hould, ingénieur.

- Adopté à l'unanimité -

Rayon de marche pour l'admissibilité au transport scolaire

CONSIDÉRANT la correspondance du 8 juillet dernier, de M. Denis Lemaire, directeur général du Centre de services scolaire de l'Énergie;

CONSIDÉRANT les nouvelles règles dictées par la Santé publique concernant le transport scolaire;

CONSIDÉRANT que parmi ces nouvelles règles qui devront être appliquées dès la rentrée scolaire, deux élèves pourront être assis par banquette ce qui porte à 48 le nombre maximal d'élèves pouvant être transportés dans un autobus scolaire;

CONSIDÉRANT que le tiers des circuits du transport scolaire du Centre de services scolaire de l'Énergie respecte le nombre maximum d'élèves par autobus;

CONSIDÉRANT l'injection de 300 000 \$ supplémentaire du Gouvernement au budget régulier du transport scolaire pour répondre aux nouvelles règles;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie a décidé d'augmenter le rayon de marche de 1 600 mètres à 2 000 mètres pour l'admissibilité au transport scolaire pour les élèves de 3^e année du primaire jusqu'à la fin du 5^e secondaire;

CONSIDÉRANT que la MRC de Mékinac est constituée de municipalités rurales et qu'augmenter le rayon de marche à 2 000 mètres fait en sorte que certains élèves devront emprunter les routes nationales ou régionales à pied pour se rendre à l'école ce qui n'est pas sécuritaire compte tenu de l'absence de trottoirs;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire de l'Énergie demande aux municipalités d'assurer la sécurité des élèves sillonnant des artères plus passantes en ajustant la couverture des brigadiers scolaires;

CONSIDÉRANT que l'élargissement de la couverture de territoire des brigadiers scolaires entraîne des coûts supplémentaires aux municipalités ;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent déjà assumer des sommes supplémentaires importantes causées par la pandémie;

Re 20-07-161

EN CONSÉQUENCE, madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin et il est résolu de demander au Centre de services scolaire de l'Énergie de maintenir le rayon de marche à 1 600 mètres pour les élèves de la MRC de Mékinac.

- Adopté à l'unanimité -

Maintien des opérations à la gare de triage Garneau du Canadien National (CN)

CONSIDÉRANT que le Canadien National a procédé, en mai dernier, à une restructuration importante qui a mené à la suppression de plusieurs emplois de grande qualité à la gare de triage Garneau de Shawinigan;

CONSIDÉRANT que selon la Loi sur les transports ferroviaires, une inspection complète du train doit être faite après chaque manœuvre de tri;

CONSIDÉRANT qu'au cours des derniers mois, le Canadien National a diminué grandement ses activités de tri à Shawinigan;

CONSIDÉRANT que la gare de triage Garneau n'est plus considérée par le Canadien National comme un centre désigné;

CONSIDÉRANT qu'entre 250 et 500 wagons par jour étaient habituellement inspectés à la gare de triage Garneau;

CONSIDÉRANT que le Canadien National, en ne s'arrêtant plus pour du triage en Mauricie, élimine ainsi un point de contrôle nous paraissant essentiel pour les trains de marchandises circulant sur le territoire de notre MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil des maires de la MRC de Mékinac est grandement préoccupé par la sécurité de sa population qui habite près des voies ferrées;

Re 20-07-162

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite et il est résolu de demander au Canadien National de maintenir ses opérations à la gare de triage Garneau de Shawinigan et ainsi, assurer une inspection complète des trains lors de leur passage à Shawinigan.

- Adopté à l'unanimité -

Questions de l'assemblée

Aucune question, étant donné la tenue de la séance du conseil à huis clos.

Levée de l'assemblée

Re 20-07-163

Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière